VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Stationnement – Interdiction de stationnement Halle couverte Emile Pasteur du 21 au 23 octobre 2026.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation d'une manifestation intitulée « Le P'tit Pont » sous la halle couverte Emile Pasteur les 21, 22 et 23 octobre 2026 par l'association « La Sarbacane »,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement :

Le stationnement sera interdit à tout véhicule sous la halle couverte Emile Pasteur **aux dates et horaires ci-dessous** :

- Mercredi 21 octobre 2026, de 7 h 30 à 18 h 30,
- Jeudi 22 octobre 2026, de 14 h 00 à 18 h 30,
- Vendredi 23 octobre 2026, de 7 h 30 à 20 h 00.

ARTICLE 2 –

Les panneaux d'interdiction et les barrières Vauban qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

ARTICLE 3 –

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la DVEP, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 19 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Louis GAGELIN

VILLE DE PONTARLIER (DOUBS)

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police Nationale
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. Service Culturel
1 ex. Pôle Citoyenneté

Arrêté n° 1953